

METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

ENVOL



Nous consulter



CONTACT

Valérie CHADEAU
05.55.45.15.77
environnement@limoges.cci.fr



OBJECTIFS

Cette démarche est la porte d'entrée pragmatique et simple, adaptée aux TPE vers l'amélioration continue des performances environnementales de l'entreprise.

Envol permet la reconnaissance de la mise en place des exigences du niveau 1 de la norme NFX 30-205 compatible et cohérente avec la norme ISO 14001.

Les principaux objectifs sont :

- Connaître et appréhender les bases de l'environnement dans l'entreprise
- Former un référent environnement dans l'entreprise pour animer la démarche
- Identifier les principaux impacts sur l'environnement et mettre en place un plan d'actions
- Atteindre le niveau 1 du management environnemental par étapes (selon la norme NFX30/205) afin d'être prêt pour obtenir le label EnVol ou la certification 1.2.3 Environnement
- Mettre en œuvre un plan d'action environnement, suivre des indicateurs et faire reconnaître son engagement



PUBLIC

- TPE PME de tous secteurs d'activités pour les principes de la démarche environnementale.
- Le Label Envol est réservé aux entreprises de moins de 50 salariés.
- Personnes souhaitant se former sur les principes de l'environnement et souhaitant piloter une démarche de management environnemental.



PRESTATIONS

La CCI de Limoges et de la Haute-Vienne propose deux formations pour atteindre ces objectifs

- Formation référent environnement (2 jours en collectif) : 690 € nets de toutes taxes-
[Consulter le programme](#)
- Mettre en œuvre une démarche environnementale par étapes (niveau 1)



MODALITÉS PRATIQUES

La marque Envol est délivrée par le Groupement Label LUCIE et le Bureau Veritas pour le compte de CCI France après analyse de votre dossier déposé en ligne.

L'attribution de la marque est valable pour une durée de 5 ans.



LES +

- **Valorisation de sa démarche environnementale dans les réponses aux appels d'offres ou vis-à-vis des clients et partenaires.** D'un point de vue économique la démarche facilite la mise en oeuvre d'actions visant à réduire les impacts environnementaux mais aussi réduire les coûts de certains postes de dépenses (notamment l'énergie, les déchets ou l'eau).
- **Un accompagnement en formation individuel** pour la validation de la mise en place des exigences de la norme.
- **Mise à disposition de documents et outils** (norme NFX 30-205)



LES PARTENAIRES

